



DEMAIN GENÇAY

JOURNAL MUNICIPAL - SEPTEMBRE 2010

UN MAUVAIS COUP PORTÉ À NOTRE ÉCOLE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 mars 2010.

Le maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie décidant de la fermeture de la 5^{ème} classe à l'école élémentaire à Gençay. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal regrette profondément cette décision et adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Monsieur l'Inspecteur d'Académie a décidé la fermeture du 5^{ème} poste d'enseignant à l'école élémentaire de Gençay pour la rentrée 2010/2011 en invoquant un nombre d'élèves prévu insuffisant : 100 élèves environ contre 111 actuellement. Cette situation s'explique par un départ important d'élèves de CM2 qui entrent en 6^{ème} au collège et par l'arrivée moins importante d'enfants qui entreront au cours préparatoire. La situation sera inversée lors de la rentrée suivante 2011/2012.

Le conseil municipal dénonce cette gestion comptable à courte vue qui ne tient pas compte de la qualité de l'enseignement qui doit être apportée à nos enfants. Ceux-ci subissent de plein fouet les difficultés que rencontrent un grand nombre de familles touchées par la crise, sans parler de ceux, de plus en plus nombreux, qui vivent douloureusement la séparation de leurs parents. Dans des classes plus nombreuses, il sera encore plus malaisé de les aider à surmonter leurs difficultés scolaires.

Cette suppression est un mauvais coup, elle est inacceptable car elle sacrifie, au nom du court terme, les possibilités d'apprentissage et d'épanouissement de nos enfants. Elle sacrifie leur avenir personnel et donc celui de notre pays, des zones rurales en particulier. »

Les 104 élèves présents le jour de la rentrée sont répartis dans quatre classes de 25 à 27 enfants à deux niveaux. Le Conseil Municipal, pour qui l'école constitue une priorité, a poursuivi ses efforts pour donner à nos enseignants et à nos élèves les meilleures conditions de travail possibles. Toutes les classes de l'école élémentaire sont désormais équipées d'un dispositif de vidéo projection. La cour de l'école maternelle a été rénovée avec des jeux neufs installés sur un sol amortissant conformément à la réglementation. La voie d'accès à cette école va être prochainement refaite.

Jean CRESPIAN, maire de Gençay

SOMMAIRE :

Travaux : pages 2 et 3

Quelques rappels : page 3

Politique communale et développement durable : pages 4 et 5

Animations d'été : page 5

Maison de Services Publics : pages 6 et 7

Informations diverses : pages 8,9,10, 11 et 12

Sports : bilan « Sport pour tous » et informations de clubs : pages 13 et 14

Animations à venir : page 15

Subventions accordées : page 15

Patrimoine : hommage à Aristide : page 16



TRAVAIL de VACANCES



Travaux

Nos élèves ont-ils rempli avec conscience leurs cahiers de vacances ?

Les agents municipaux, eux, ont bien travaillé à l'école maternelle !



Peinture de la marelle,



de la piste pour les bicyclettes,



pose de la cabane, du bac à sable et de la structure sur un revêtement spécifique qui amortit les chutes éventuelles, et fin du remplacement des huisseries.



Enfin, les pelouses ont été réensemencées... par contre, il va falloir les respecter !

D'autres travaux sont envisagés dont l'aménagement de l'accès à la maternelle par le passage du château.

L'équipement numérique des classes de l'école primaire est terminé : chaque enseignant dispose d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur.

Travaux, rue de Civray et rue du Palateau

En raison du passage du tour cycliste Poitou-Charentes, la municipalité a été obligée, pour des raisons de sécurité, de remettre en état les chaussées de ces deux rues. Les travaux ont été confiés à la société PROBINOR qui s'était engagée à les réaliser en trois jours, du lundi 23 au mercredi 25 août 2010. Malheureusement la société a été défaillante et n'a pas posé le revêtement d'enrobé à froid le mercredi comme c'était prévu. La fin du chantier a du être reportée la semaine suivante.

Nous comprenons l'irritation manifestée par les habitants et les commerçants de ces rues qui ont du subir les inconvénients d'un chantier à rallonge : poussières, bruits, projections de gravillons dues à la vitesse excessive de nombreux chauffeurs qui ne respectaient pas la limitation à 30 km/h annoncée par des panneaux aux entrées du chantier.

J'ai rencontré le lundi 6 septembre le responsable commercial de la société PROBINOR à qui j'ai fait part du profond mécontentement du conseil municipal.

Je précise enfin que la commune n'avait à sa charge que la réfection des voies municipales : rue de Civray à partir de la boulangerie N°19 et rue du Palateau jusqu'à la poste. Les autres voies empruntées relevaient du Département.



Jean Crespin.

Le point sur les autres travaux

Parmi toutes les interventions réalisées par nos agents au quotidien ou assurées par des entreprises locales, on peut noter la réfection de la toiture de la permanence parlementaire, en juillet, la rénovation du mur et des portails du cimetière, côté Est, la mise en place d'un enrobé à chaud du village de la Liardière à la déchetterie.

Rue de l'aumônerie, la deuxième phase des travaux (traitement de la chaussée) a débuté : trottoirs, voie de circulation, stationnement, ...



Bientôt, sera effectuée la restructuration de l'allée menant au vieux château et du petit parking, rue de l'Echelle.

Nous allons procéder à l'enlèvement des boues par curage à la lagune de la Liardière, courant septembre.

Les travaux se terminent au Foyer Logement, les différents contrôles de sécurité après la remise en état des locaux seront effectués deuxième quinzaine de septembre.

Les travaux de la **station d'épuration** respectent le planning établi ; le coulage du béton de l'ensemble des **bassins** servant au fonctionnement de la station est terminé.

QUELQUES RAPPELS...

Bruit :

Par arrêté municipal du 19 juin 2006, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne sonore, **ne peuvent être effectués que :**

- * Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- * Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- * Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h.

Ordures ménagères :

* Le ramassage s'effectue pour les ordures ménagères 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi, pour les sacs jaunes (recyclage), le jeudi, 1 fois par quinzaine.

* Les sacs utilisés à cet effet **ne doivent être déposés que** la veille, à partir de 19 heures, sur les trottoirs ou bas-côtés de la route, en veillant à ne pas gêner la circulation.

* Les bacs à ordures mis en place par la commune, sur le champ de foire, aux écoles et sous les halles **sont strictement réservés pour ces lieux** : il n'y a donc pas lieu d'y déposer ses ordures.

* Les verres sont déposés soit à la déchetterie, soit dans les bacs à verre situés : carrefour de Château-Garnier et rue des Plantes, parking Emilien Fillon, parking de l'ancienne laiterie. Il est donc souhaitable que chacun respecte ces lieux, et ne laisse pas sur place, comme on le voit trop souvent, cartons, ...

Déjections canines :

La commune a mis en place deux bornes devant recevoir les déjections canines, l'une proche du cinéma, l'autre dans l'allée menant au vieux château. Dans ces bornes, on trouve les sacs pour le ramassage des déjections et le réservoir où jeter le sac utilisé. Pour des raisons d'hygiène et de santé publique, il serait souhaitable que les propriétaires de chien respectent les lieux publics et utilisent ces bornes si nécessaires.

Pour le bien être et la tranquillité de tous, faisons un effort et appliquons ces quelques rappels.

Merci.



Guy Bouchet

Tarifs:

La variation de l'indice du coût de la construction étant infime cette année, le conseil a décidé de ne modifier aucun tarif : ceci est valable pour la location de la benne, les cases du colombarium, les concessions du cimetière, les loyers, les tickets restauration de la cantine, la garderie, la location de la salle des fêtes.

Seul changement : du fait de la difficulté d'effectuer un état des lieux entre deux locations sur un week-end pour la salle du château d'eau, elle ne sera louée désormais que pour un week-end entier.



Politique Communale

Le développement durable : une politique incontournable qui s'impose à tous

Le réchauffement climatique, l'épuisement des énergies non renouvelables, la diminution des surfaces consacrées à l'agriculture dont le maintien est primordial pour nourrir une population mondiale en croissance continue font que le développement durable s'impose à tous : collectivités publiques, associations et particuliers. Nos parlementaires ont concrétisé ces engagements en votant la loi « Grenelle 2 »

Celle-ci encadre les actions menées par nos collectivités: Région, Département, Communauté de communes et Communes. Ces actions doivent respecter les cinq finalités suivantes :

- 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
- 2- Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources.
- 3- Épanouissement de tous les êtres humains.
- 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- 5- Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le conseil municipal s'efforce depuis son élection en 2008 de mener une politique cohérente respectant ces principes chaque fois que c'est possible. Depuis 2 ans, nous avons mené entre autres les actions suivantes:

Opération Terre saine

Comme plus de 120 communes de la Région, nous avons signé la charte « Terre saine » proposée par la Région. Notre commune utilise le moins possible de désherbants et respecte ainsi les arrêtés préfectoraux interdisant l'emploi de ceux-ci dès l'instant qu'ils peuvent rejoindre les réseaux d'eaux pluviales ou les cours d'eau. Il est donc interdit de les utiliser sur les trottoirs et les voies publiques en particulier.

Comme les autres communes, la presse régionale s'en est fait l'écho, des herbes dites mauvaises, sont apparues sur nos trottoirs laissant croire à un mauvais entretien de notre ville. En fait, la vie reprend ses droits et ces plantes visibles sont infiniment moins dangereuses pour notre santé que les désherbants. Nous nous efforçons de trouver des méthodes palliatives pour améliorer l'aspect visuel de notre ville. Mais nous ne reviendrons pas au désherbage chimique.



Plan de circulation

Nous avons mené en concertation avec la Direction Départementale du Territoire une réflexion à laquelle plusieurs personnes extérieures au conseil ont participé en vue d'améliorer les conditions de circulation dans notre ville. Cela s'est traduit par un document important qui vise à favoriser la sécurité et les circulations douces dans la commune. Ce plan a un coût important et ne sera mis en œuvre qu'au fur et à mesure que des travaux seront effectués.

Les premières réalisations sont le rond-point route de Civray/route de Magné qui vise à ralentir la vitesse des voitures à cette entrée de Gençay et l'aménagement des rues de l'Aumônerie, Pasteur et Abbé Gauffreteau qui sera terminé d'ici deux mois.

Ces travaux respectent bien entendu la loi « Handicap ».

Audit énergétique des bâtiments publics

La commune a adhéré au plan d'économies d'énergie proposé par la Région en faisant réaliser un audit énergétique du patrimoine immobilier. Ce diagnostic, subventionné à 70%, a permis de montrer que des économies importantes pouvaient être réalisées dans nos bâtiments et en particulier au niveau de nos écoles maternelles et primaires.

Une étude approfondie est en cours, le conseil décidera de la suite à donner en fonction des chiffrages qui lui seront présentées.

Déjà l'isolation de la mairie a été réalisée.

Éclairage public

Près de 400 lampadaires éclairent nos rues et cela coûte très cher. Nous avons diminué la durée d'éclairage et nous procédons au remplacement des lampes actuelles par des ampoules basse consommation. Cela se fait progressivement en concertation avec les ingénieurs de Sorégies.

Lotissement « La Grande Borne »

Ce lotissement d'une surface de quatre hectares sera aménagé en quartier durable. Le cabinet conseil est en cours de recrutement avec l'aide des services de la Direction Départementale du Territoire. Ce futur quartier de Gençay intégrera des économies d'espaces, une voirie sécurisée, le traitement des eaux pluviales en surface, des espaces publics conviviaux. La future gendarmerie sera construite sur ce lotissement.

Une réunion publique présentera ce projet et nous souhaitons associer à notre réflexion ceux qui sont intéressés par cet urbanisme d'avenir.

Station d'épuration ORGANICA

Il s'agit là d'une réalisation du Syndicat à Vocation Multiple des communes Gençay et Saint-Maurice la Clouère. Nous n'avons pas la place pour construire une station totalement écologique pour 4000 habitants ; aussi, nous avons retenu une technologie hongroise associant l'emploi des boues activées et un assainissement par des plantes. Ainsi cette station, située à proximité du Vieux Château aura l'aspect d'une serre et ne déparera pas le site. L'emploi des plantes permettra une économie significative d'électricité et de produits chimiques, la serre permettra de confiner les odeurs à l'intérieur du bâtiment.

Ces exemples démontrent la cohérence de notre action menée dans notre commune dans tous les domaines. Mais nous sommes aussi cohérents avec les actions menées par nos partenaires: Conseil Régional, Conseil Général, commune de St Maurice et communauté de communes. Sous l'action vigoureuse de son président, le conseil communautaire mène des actions importantes en matière d'économies d'énergies et de recyclage des déchets. La communauté fabrique à partir du bois déposé à la déchetterie des plaquettes qui sont cédées à prix coûtant et utilisées dans les chaudières à bois des communes de Château-Garnier, Saint-Secondin et Saint-Maurice. Le bâtiment construit à la déchetterie est de type haute qualité environnementale (H.Q.E.): structure bois, production d'électricité photovoltaïque, eau chaude solaire, chauffage à granulés bois et récupération des eaux de pluies utilisées pour laver les bennes de ramassage des ordures ménagères.

On voit donc que la loi « Grenelle 2 » entre progressivement en application et va amener chacun d'entre nous à porter un regard plus respectueux sur notre environnement afin de laisser à nos enfants un monde où il fait bon vivre.

Jean CRESPIN.

ANIMATIONS D'ÉTÉ

Du 3 juillet, braderie, au 27 août : marché semi nocturne, en passant par les animations du 14 juillet, le festival de l'accordéon, le festival « Au fil de l'eau », le marché des producteurs de pays,... Gençay a fait parler de lui .

Nous remercions tous ceux qui se sont mobilisés pour ces actions et notamment les bénévoles, associatifs qui dépensent sans compter leur temps et leur énergie pour la réussite de ces manifestations....

Le feu d'artifice du 13 juillet a été magnifique ; remercions nos sponsors : les établissements locaux : BIO ALTERNATIVE, LE GAN, INTERMARCHÉ, SODEXO, SOUILLE.



Cliché : « Le temps d'une pause »

FESTIVAL DE L'ACCORDÉON

Les prévisions météo n'étaient pas favorables et expliquent une affluence en légère régression par rapport à l'an passé. Cependant, près de 1300 personnes se sont rassemblées le 25 juillet dernier pour danser ou simplement écouter les virtuoses du piano à bretelles.

MAISON DES SERVICES PUBLICS

Située à côté du Foyer Logement, un parking vous accueille...



Services



1 bis, cité de la Roche

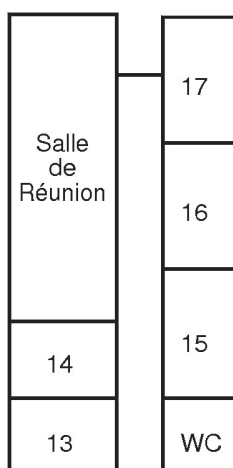
Les locaux ont été aménagés pour que chaque structure puisse intervenir dans les meilleures conditions.



Salle de réunion, mise à la disposition des structures locataires des bureaux.

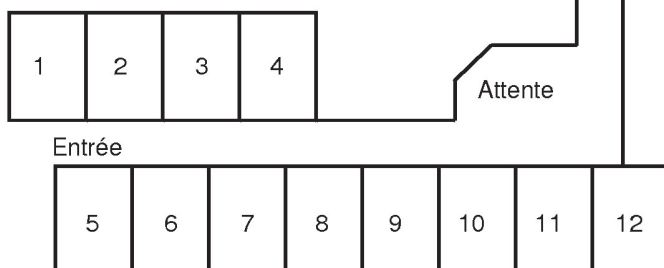
Bureaux 17 et 18 : P.M.I. Protection maternelle et infantile

Consultation des nourrissons.
Service du Conseil général



Bureau 15 : PERMANENCES PONCTUELLES

- UFC Que choisir :
le dernier jeudi du mois, de 10 à 12 heures, soit : 30 septembre, 28 octobre, 26 novembre, 16 décembre.
- Bureau disponible pour d'autres intervenants.



Il faut parfois attendre :
tant le faire dans un cadre agréable.

Bureaux 1,2,5 et 6 : A.P.E.F. - Familles rurales

Ces 2 associations ont été créées il y a une vingtaine d'années pour répondre aux attentes et besoins des familles du milieu rural. Aujourd'hui, elles comptent plus de 100 familles adhérentes et une vingtaine de bénévoles.

A.P.E.F. (Association pour le Placement en emplois Familiaux)

Services à la personne

- **Des services pour la famille** : garde d'enfants à domicile, assistance administrative, aide à la personne âgée, garde-malade de jour et de nuit, sortie d'hôpital, soutien scolaire, ..
- **Des services à la maison** : ménage, repassage, courses, préparation des repas à domicile, ...

Contact : 05 49 53 02 16 e-mail : apec3@wanadoo.fr

Bureaux 13 et 14 : MISSION LOCALE

Un service pour tous les jeunes de 16 à 25 ans
Sortis du système scolaire

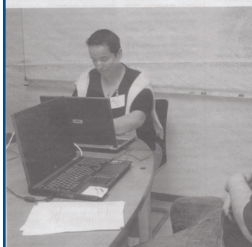


La mission locale rurale du Centre et Sud Vienne est chargée
d'ACCUEILLIR, d'INFORMER, d'ORIENTER les jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

COUÛÉ

Un forum pour aider les jeunes sans emploi

Trouver un job d'été ou un apprentissage est souvent un parcours du combattant, c'est pourquoi, dernièrement la Mission locale rurale Centre et Sud Vienne organisait un Forum Jobs d'été et un chapitre régional d'information sur l'apprentissage pour les jeunes demandeurs d'emploi, étudiants et scolaires, avec plusieurs stands d'information.



*Forum Jobs d'été et apprentissage
Couh  - 24 avril 2010*

« Le bois dans tous ses  tats »
Civray – 27 mai 2010

MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE

Une journ e sur les m tiers du bois

La Mission locale rurale Centre et Sud-Vienne, associ e   la Mission Locale Nord Charente dont le but est d'accompagner les jeunes de 16   25 ans sur les territoires des pays Chauvinois, Civraisien, Six Vall es et Montmorillonnais en leur apportant un appui dans leur recherche d'emploi et en les aidant   construire leur projet professionnel, vient d'organiser une journ e sur les m tiers du bois.   l'origine du projet, le Pays Civraisien a d pos  en 2007 dans le cadre du P le d'Excellence Rurale,

un projet de P le Eco-bois/Energie. Celui-ci comprend tout ce qui touche   l'Eco-bois, les  nergies renouvelables, la formation et l'information des professionnels ainsi que la cr ation d'un  co-parc   Chauvay. La Mission locale a souhait  profiter de ce projet port  par les  lus du Pays Civraisien pour mettre en place une journ e de d couverte des m tiers de la fil re bois, de la for t   la scierie, de la scierie   la transformation, de la transformation   l'utilisation. D couvrir les m tiers et les formations en lien

avec la fil re bois ainsi que le march  de l'emploi et l' mergence de nouveaux m tiers ont  t  les objectifs de cette journ e. Afin de r pondre   ces objectifs, cinq circuits de visites d'ateliers et de chantiers bois (constructions maisons, ou travaux forestiers) sur le Pays civraisien, un espace forum des centres de formation, et une table ronde en pr sence de professionnels, des centres de formation et des  lus ont  t  organis s. Soixante-sept personnes ont suivi cette journ e.

- ◆ Soutien   la recherche d'emploi
- ◆ Accompagnement   l' laboration de projets
- ◆ Orientation vers les organismes de formation
- ◆ Aide   la recherche d'un logement, d'un transport
- ◆ Proposition d'actions de sant  et de mobilit 
- ◆ Appui dans les d marches administratives

Pour prendre rendez-vous, contactez
Pascale BODIN,
conseill re en insertion professionnelle

au 05 49 03 04 35 ou 06 83 49 27 57
ou 05 49 87 39 67

(secr tariat Civray en cas d'absence)

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est financ e par l'Etat, les collectivit s locales, la R gion Poitou-Charentes, le Conseil G n ral de la Vienne, le P le Emploi.

Bureaux 7, 8 et 9 : A.D.M.R.

Ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8 h   12 h, et de 14 h   17 h.

Contacts : 05 49 53 48 28 courriel : info.assogencay.fede86@admr.org

Quelle que soit votre situation,
l'A.D.M.R. a une solution   vous proposer.



Devis gratuit. D marches administratives   la charge de l'association.

Informations sur les aides financi res.

R ductions fiscales ou cr dits d'imp ts possibles.

Famille :

Accompagnement   la parentalit  : garde d'enfants, entretien du logement, garde d'enfants   domicile, ...
M nage, repassage, ...

Personnes  g es ou handicap es :

Aide   la toilette, aide   la pr paration des repas, courses, aide aux couchers, m nage, repassage, ...

Bureaux 3 et 4 : ASSISTANTES SOCIALES

Service du Conseil G n ral. En cours d'installation.

Bureaux 10, 11 et 12 : C.L.I.C. et S.S.I.A.D.

- Centre local d'informations et de Coordination

Organisme d pendant du minist re de la sant  et de la solidarit 

Contact au : 05 49 01 27 95

- Service de Soins Infirmiers A Domicile

Contact au : 05 49 03 12 43.

Interventions, sur ordonnance m dicale, pour une personne d pendante.

Soins pris en charge par les caisses.



Vue de la salle d'attente

Modification du P.L.U.

Modification du P.L.U. n° 2 :
modification de l'orientation d'aménagement de la zone AUah2 à la Liardiè-
re, modification du règlement de la zone AUah2, liste du patrimoine à proté-
ger, zones inondables, recensement des cuves à fioul, modification du rè-
glement sur les annexes, création et suppression d'emplacements réservés.
Une enquête publique concernant cette modification a été ordonnée par
l'arrêté du maire de Gençay qui est affiché en mairie.



Services

Elle se déroulera du 13 septembre au 13 octobre 2010, aux heures d'ouverture de la mairie.
Le dossier de modification du P.L.U. n° 2, ainsi qu'un registre d'enquête, seront à la disposition du public
pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Evelyne BOULOT, commissaire enquêteur, sera présente à la mairie de Gençay :

- le lundi 13 septembre, de 9 à 12 heures,
- le mercredi 29 septembre, de 9 à 12 heures,
- Le mercredi 13 octobre, de 14 à 17 heures.

Personnel :

Josette Thouvenin, native de St Secondin, après ses études secondaires,
est entrée, en 1972, comme secrétaire au Syndicat de Communes de
Montmorillon. En 1973, elle a rejoint le secrétariat de la mairie de Gençay.
Cela fait donc trente sept années que Josette a consacrées au service de
notre commune.

Elle a connu l'ancienne mairie, s'est adaptée avec succès aux évolutions
de la réglementation des collectivités locales. Elle a lu avec plaisir et dé-
lectation les nombreux courriers, directives et circulaires que nous adres-
sent notre Préfet et nos administrations, les comptabilités, M12, M14, les
procédures des marchés publics n'avaient plus de secrets pour elle...

Lors de la soirée officialisant son départ à la retraite, M. Crespin a souli-
gné : « sa compétence, son dévouement à la municipalité et à la popula-
tion gencéenne, la qualité de la collaboration attentive et confiante qui
s'est instaurée entre nous. Vous avez toujours su avec discrétion, tact et
délicatesse mettre votre expérience au service de la municipalité et des
habitants de notre commune. »

La vie continue...

Aussi je suis heureux de vous présenter à tous Madame Isabelle MAYET, qui nous vient de la mairie de Ro-
magne pour rejoindre notre secrétariat qui sera dirigé maintenant par Madame Christelle PAUMARD.

(extraits du discours prononcé par Jean Crespin, maire)



*Josette et Isabelle :
la passation de pouvoirs
s'est opérée courant juin.*

Les marchés des jeudis et samedis...



Il n'y a pas foule le samedi matin au marché...

Pourtant, de nouveaux commençants viennent proposer des pro-
duits de qualité, pour certains issus de leur propre production,
même si les labels « Bio », tant à la mode, n'y sont pas automati-
quement affichés !

La municipalité envisage des actions ponctuelles, en collabora-
tion avec ses partenaires locaux et les services de l'Etat afin de
redynamiser cette activité commerciale importante pour notre
cité.

Maisons fleuries :

Il est encore temps d'envoyer vos photos, prises de la rue, tirage papier ou envoi numérique en .jpg,
(mairiedegency@wanadoo.fr) au secrétariat de mairie.

PASSAGE AU NUMÉRIQUE

Dans la nuit du 18 au 19 octobre : tous les émetteurs, analogiques et numériques, seront éteints.

La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue. Les insomniaques se tourneront vers la lecture. L'arrêt de la télé analogique doit libérer des fréquences pour de nouvelles chaînes et de nouveaux services.

Ne sont pas concernés ceux qui reçoivent la télé par ADSL, câble ou satellite.

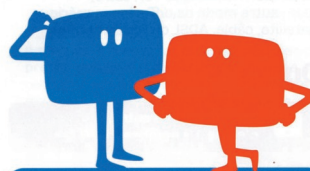
- Avec une antenne râteau (ou intérieure), on pourra capter via un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel ou via une télé avec TNT intégrée.
- Avec une parabole, un adaptateur est nécessaire.
- Avec une Box ADSL, voir selon l'abonnement.

Pour vérifier si vous habitez dans une zone couverte : appelez le **09 70 818 818** ou surfez sur : **www.tousaunumerique.fr**. Les professionnels agréés y sont disponibles, ainsi que des informations sur les aides financières et techniques de l'État.

Plaquette disponible en mairie.

Un guide complet devrait être distribué prochainement dans votre boîte à lettres.

Le municipalité, quant à elle, va aider nos anciens de l'E.H.P.A.D. et du Foyer Logement à passer ce cap sans souci.



Mon passage à la télé
tout numérique ?

C'est le
19 octobre 2010!



Société

3939 allo service public,

www.service-public.fr, constitue le guichet unique de renseignement administratif.

Ces deux services informent les usagers sur les sujets de la vie quotidienne : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location... afin de les aider à mieux appréhender leurs droits et obligations, ainsi qu'à accomplir leurs démarches.

Information de la Documentation française.



Lorsque vous êtes en arrêt de travail, les indemnités journalières remplacent votre salaire.

Afin d'être indemnisé rapidement et sans rupture, voici 4 règles essentielles à connaître.

- 1 Votre arrêt doit nous parvenir sous 48h : adressez-le ou déposez-le sans attendre à la caisse. Même chose pour les éventuelles prolongations.
- 2 L'arrêt de travail seul ne suffit pas pour régler vos indemnités journalières. Dès le début de votre arrêt, demandez à votre employeur de nous adresser votre attestation de salaire complétée et signée.
- 3 Vous êtes hospitalisé(e) pendant votre arrêt ? Dès votre sortie, adressez-nous le bulletin d'hospitalisation que vous remet l'hôpital ou la clinique : il remplace un arrêt de travail et nous est indispensable pour vous indemniser pendant la période de votre hospitalisation.
- 4 À la fin de votre arrêt, demandez à votre employeur de nous adresser une attestation de reprise qui nous permettra de clore votre indemnisation.

En respectant des règles simples mais capitales, vous faciliterez le bon déroulement de votre indemnisation et éviterez ainsi toute interruption dans le processus du règlement.

**INDEMNISATION
DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL
ET DES MALADIES**

Les salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle bénéficient, depuis le 1er juillet 2010, d'une indemnité temporaire d'incapacité : formulaire spécifique disponible auprès des caisses primaires d'assurances maladie. Son montant est égal au montant de l'indemnité journalière versée pendant l'arrêt de travail.

Références : décret n°2010-244 du 9 mars 2010, articles D433-2 à 8 du code du travail.

Votre avis nous intéresse...

Vos remarques, vos suggestions, formulées sur cet espace de parole, à déposer ou à adresser à la mairie, ou sur le site internet de la commune seront les bienvenues...

M., Mme, Melle

(adresse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Vie pratique



VOS PRATIQUES

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Il est ouvert au public
du lundi au vendredi,
de 8 heures à 12 heures,
de 13 heures à 17 heures

AFFICHAGE LÉGAL

L'affichage obligatoire des délibérations, arrêtés des collectivités territoriale et de l'Etat sont disponibles sur le panneau défilant installé dans le hall de la mairie. On peut arrêter le défilement et lire ainsi le texte recherché.

STATION BIOMÉTRIQUE :

Passeport sécurisé : secrétariat de mairie **sur rendez-vous** (05 49 59 31 36)
Adulte : 86 € si vous amenez vos photos, 89€ si elles sont faites en mairie.
Validité du passeport : 10 ans.
Enfants : 42/45 € pour les 15/18 ans, 17/20 € pour les moins de 15 ans. Validité du passeport mineur : 5 ans

DÉCHETTERIE de la COMMUNAUTÉ :

Lundi - Mercredi - Samedi

9 à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

JOURNAUX LOCAUX : VOS CORRESPONDANTS

Centre-Press

Nouvelle République :

Jacky LIEGE

Téléphone-fax : 05.49.29.35.25

jackie.liege@wanadoo.fr

En son absence, voir son collègue de

L'Avenir :

Bernard GUYOT

05.49.59.42.73

mauvonne @ wanadoo.fr

M. Jean CRESPIN, maire
reçoit tous les jours ouvrables, de 10 heures à 11 heures.
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

M. Guy BOUCHET,

Travaux publics, coordinateur du personnel masculin

Mme Annie FULIGNI,

Vie scolaire et périscolaire, petite enfance, sport, solidarité
Coordinatrice du personnel féminin

Mme Monique GUILLEMINAUD,

Affaires immobilières et juridiques

Mme Dominique NEVEUX,

Tourisme, patrimoine, citoyenneté, communication

M. François GUYOT,

Voirie et assainissement

Réception sur rendez-vous : contacter le secrétariat de mairie

PERMANENCES :

M. Jean Michel CLÉMENT, député, reçoit sur rendez-vous,
à sa permanence place du champ de foire (ex SIVEER)
Secrétariat : 05 49 03 16 38

MAISON de SERVICES PUBLICS :

P.M.I. Consultation des nourrissons :

RV au 05 49 87 01 35

Assistante sociale,

le mardi (sur R.V.)

Tél : 05 49 87 01 35

Direction du travail, Mission Locale Rurale,

ALIZEE

sur rendez-vous,

tél : 05 49 87 39 67

CRAMCO (Assistante sociale) :

Les 2ème et 4ème mardis du mois

sur rendez-vous,

tél : 05 49 11 97 59

M. Arnaud LEPERCQ, conseiller général, reçoit, le dernier
jeudi du mois de 10 à 12 heures à la mairie de Gençay.

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMUNALE :

Mercredi : de 14 h 30 à 18 h 30

Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

Accès internet

Portage de livres à domicile



Pour enfants et adultes ,
Albums, romans, B.D., revues,
documentaires, biographies,
essais, CD...

Abonnement annuel : 5 € par famille

Animations prévues : voir page 15



Prévenir l'incendie d'habitation, en France, c'est chose faite, avec la parution au Journal Officiel de la loi du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de **détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation** .



Trucs pratiques

Cette loi rend ainsi obligatoire l'installation, à l'horizon 2015, d'un détecteur de fumée dans chaque logement par son occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire. C'est aussi l'occupant du logement qui devra veiller à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil. C'est seulement pour les locations saisonnières, les logements meublés, les logements de fonction et les foyers, que l'installation et l'entretien du détecteur de fumée incomberont au propriétaire.

L'incendie d'habitation est un accident domestique grave ! Il se déclare un incendie toutes les 2 minutes en France, ce qui provoque 10 000 victimes dont le décès de 800 personnes par an, c'est la 2^{ème} cause de mortalité chez les enfants .

On estime qu'un français sur 3 sera victime d'un incendie d'habitation au cours de son existence.

Si 70% des feux se déclarent le jour, **70 % des décès sur feux surviennent la nuit.**

Les mesures de prévention :

* Une population informée : ce que font les bénévoles du SDIS de Gençay, par exemple lors de la Braderie du 3 juillet dernier, →

* Disposer à son domicile d'un extincteur permettant d'intervenir immédiatement,

* Enfin : obligation réglementaire de s'équiper d'appareils de détection.



Le D.A.A.F. ou Détecteur Avertisseur (1) Autonome (2) de Fumées (3) est né dans les années 1940.



(1) : Leur alarme est en général assez puissante pour être entendue, dans toutes les habitations de dimension moyenne, ils permettent de fuir ou de maîtriser à temps un départ de feu.

(2): Ces détecteurs de fumée sont alimentés par pile et l'installation est facile.

(3) : L'alarme se déclenche si le faisceau lumineux est coupé ou perturbé quand la fumée entre dans la chambre de détection.

Ces appareils domestiques doivent répondre à la nouvelle **NORME certifiée EN 14604 ou NF 292 EN 14 604.**

Méfiez-vous des trop nombreux vendeurs indécents sur internet et autres soi-disant professionnels.

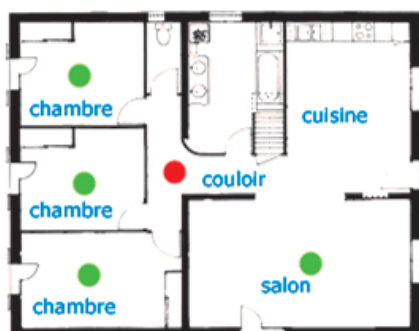
On trouve cet équipement normalisé à partir de **15 €.**

Comment positionner son D.A.A.F. ?

La fumée chaude monte puis se diffuse, c'est pourquoi il est préférable d'installer votre D.A.A.F. au milieu d'un plafond. L'air est stagnant dans les coins, le DAAF doit donc en être éloigné.



- Détecteur pour configuration de base
- Détecteur à ajouter pour configuration optimum



(3) :Attention :

Un **D.A.A.F.** n'est pas un détecteur de monoxyde de carbone !



Voici venu le moment tant attendu de la rentrée sportive du **Tennis Club Gençay**... Nos adhérents à l'école de tennis, après avoir mis en pratique tout l'été les leçons dispensées tout au long de la saison, vont pouvoir à nouveau retrouver leur moniteur.

Comme tous les ans, l'équipe dirigeante du Club ainsi que tous les bénévoles attendent impatiemment ce moment et le vivent avec beaucoup d'enthousiasme ! C'est avec plaisir que tout ce petit monde vous fera découvrir le plaisir de jouer à travers de nombreuses animations, mais surtout grâce à son Ecole de Tennis. C'est à partir du 1^{er} Septembre que notre moniteur diplômé d'Etat, Anthony MERCERON, vous accueillera sur les cours, du mercredi au vendredi soir, pour vous faire partager sa passion du tennis.

De la simple initiation, au perfectionnement, ou encore de l'entraînement « loisir » au mini-tennis (- de 8 ans), le choix est varié.

Les professeurs de l'école de tennis seront là pour dispenser leurs conseils avisés, afin de vous proposer une formule adaptée à votre niveau de jeu.

Mais le T.C.G. ce n'est pas que ça... Au menu : sortie à Roland Garros, rencontres amicales interclubs sportifs, tournoi 4 balles réservé aux familles, rencontres officielles, goûter de Noël..., le tout dans la bonne humeur !

C'est donc aussi l'occasion de rencontrer d'autres partenaires avec qui vous pourrez taper la balle sur les créneaux horaires libres (2 terrains extérieurs et 2 terrains couverts en accès libre 7j/7j).

Enfin, pour vous inciter à venir découvrir ce sport, les tarifs 1^{ère} année jeunes et adultes sont très avantageux (seulement 45 et 60 € sans cours, 99 et 135 € avec cours). De plus, les personnes éligibles aux coupons sport et tickets sport pourront bénéficier de réductions supplémentaires (respectivement 30 et 25 €).

Alors afin de vous perfectionner davantage, ou bien pour le plaisir de découvrir un sport ou encore tout simplement de conserver une activité sportive, nous espérons vous accueillir, vous, nouveaux adeptes de la petite balle jaune.



Pour plus de renseignements, ou pour avoir 2 séances d'essai gratuites, merci de contacter Antony MERCERON au 06 23 29 44 45 ou Christophe FULIGNI au 06 58 98 92 87.

BILAN de l'OPÉRATION « SPORTS POUR TOUS »



Cette opération, désormais traditionnelle, remporte un succès grandissant... 604 enfants recensés pour 29 jours d'animation, soit une moyenne de 21 enfants par jour, 3 garçons pour 2 filles. La fourchette d'âge la plus représentée fut celle des 7-12 ans. (75%) Les « ados » boudent encore cette animation, seulement 20%. L'encadrement a été assuré par Alexandra Sagnole et Simon Gilles, secondés de façon efficace par des bénévoles de certaines associations sportives gencéennes.

Nous constatons une forte augmentation d'enfants de St Maurice par rapport à 2009. Nous avons également accueilli des enfants de Magné, Brion, Marnay, St Secondin....

En cas d'effectifs trop importants, à l'accueil du matin, nous donnons, bien entendu, priorité aux enfants en résidence à ... Gençay !

Le 12 août 25 enfants sont allés à la Vallée des singes (Romagne) pour une visite et des activités ; Claudie Uveteau renforçant l'encadrement ce jour-là.





LE KARATÉ

UN SPORT MÉCONNU ET POURTANT...

La Fédération française de Karaté est forte d'environ 200.000 licenciés dans près de 4000 clubs.



L'Équipe de France est parmi les leaders, depuis de très nombreuses années, sur le plan international. Nous sommes titulaires de nombreux titres européens et mondiaux.

Les sportifs peuvent s'exprimer au travers de nombreuses compétitions.

UNE PRATIQUE POUR TOUS

Les premiers championnats de karaté eurent lieu au Japon en 1957. La majorité des arts martiaux modernes a développé des formes de compétitions, avec des règles spécifiques qui leur permettent d'ouvrir leur pratique vers l'extérieur, média et grand public.



DES ARTS MARTIAUX DE SELF-DÉFENSE

Le karaté-do, le karaté-jitsu répondent à la demande spécifique de pratique de self-défense. L'étude de mouvements simples ou d'enchaînements techniques permettra à chacune et à chacun de trouver la réponse adaptée en cas d'agression. Nos enseignants sont formés aux lois régissant la légitime défense et vous permettront dans le dojo d'aborder une pratique sécurisée.

Les féminines représentent près de 30% de nos effectifs. Bien-être, self-défense, activité physique complète, confiance en soi sont parmi les bienfaits d'une pratique régulière.



Les enfants y trouvent une pratique éducative et ludique qui leur permet de canaliser leur énergie et de construire leur confiance en eux.

Venez nous rejoindre au club
les MARDI et JEUDI de 18h45 à 20h

Tel : 05-49-42-69-25 ou 05-49-36-01-48
Site internet de la FFKAMA www.ffkaraté.fr



SPORT

BIBLIOTHÈQUE : ANIMATIONS

Lecture publique :

Samedi 18 septembre : 10 h 30

Extrait de l'Escorial de M. de Ghelderode :

« Un huit-clos tragique entre un roi et son bouffon »

par la Cie « À la Belle Étoile »

Rencontre-débat avec les artistes.

Exposition :

Du 6 septembre au 2 octobre

Affiches de spectacles du scénographe Zbigniew Wieckowski, plasticien associé à la création d' « Escorial ».

Mercredi : 14 h 30 à 18 h 30 et samedi : 10 h à 12 h

G e n ç a y



Répétition publique le vendredi 29 octobre du spectacle l'Escorial.

Exposition :

Du 5 au 22 octobre , à l'Espace Allard : « La tête de l'emploi »

Une série de 17 chaises détournées et transformées, fruit d'un questionnement de jeunes sur leur relation au travail : venez découvrir la chaise de la grève, celle de la paresse...

Mardi, samedi : 10-12 h, mercredi, jeudi, vendredi : 15 h 30 - 18 h 30.

Lecture « La tête de l'emploi », le Vendredi 22 octobre par la Cie Théâtre en herbe à 19 heures, suivi d'un buffet dînatoire.

À 20 h 30, **carte blanche à Christian Carot** « Puzzle dont certaines pièces ont été égarées par mon cousin Jojo » et autres textes.

Tout public, gratuit, réservation obligatoire

Pontage de livres à domicile :

Premier pontage le jeudi 18 octobre.

S'inscrire au 05 49 59 93 45.

St Maurice

Dimanche 24 octobre 2010 - 9 h 30

www.compagnonsdelaclouere.com

11^e COURSE PÉDESTRE

L'Echappée Belle

7,5 km et 15 km

3^e épreuve du



Certificat médical
de moins d'un an
obligatoire
pour les non-licenciés

**Inscriptions
sur place
à partir de
8 h 00**

Organisation :
Les Compagnons
de la Clouère



Nouveau :
chronométrage
par puce
électronique

**Nombreuses coupes et lots
Nombreux lots par tirage au sort
1 cadeau supplémentaire
pour les pré - inscrits**

**Bulletin d'inscription disponible
sur www.gencay.fr (agenda)**

SUBVENTIONS

Centre culturel : 6000 + 3000 €
ACGencéen Basket : 550 €
ACGencéen Judo : 700 €
E.S.M.G. Foot : 1350 €
Athétisme Smarves-Vernon: 200 €
Rythmics de la Clouère : 100 €
APEF : 100 + 600 €
SLCG Tir à l'arc : 500 €
Volley Loisirs Détente : 200 €
Tennis club Gencay : 1800 €
ACCOR : 30 €
ACCA Gencay : 400 €
APE Collège : 100 €
APE Ecoles primaire et maternelle : 700 €
Foyer Collège : 400 €
Circuit des abbayes : 25 €
Comité de Jumelage : 500 €
Union musicale « La Liberté » : 200 €
Commerçants non sédentaires : 100 €
La Tanche de la Clouère : 130 €
Amitiés Guinée : 300 €
Cinéma de Gencay : 3000 €
Club pétanque : 100 €
Compagnons de la Clouère : 500 €
Amicale Personnel EHPAD : 200 €
Amicale Pompiers : 300 €
Sécheresse 2003 : 150 €
Association Familles rurales : 400 €
Fonds de solidarité de la Vienne : 200 €
Donneurs de Sang: 100 €
ADMR : 1800 + 600 €
Amis du Vieux château : 300 €
Ass. « Pour Haïti » : 300 €

Aristide, quel beau prénom !... , est un ado de la guerre, à Gençay...
Je le sais ; je l'ai vu sur les photos dans l'album de ma mère qui faisait partie de sa « bande »...

En 1943, mal fagoté, et les cheveux ébouriffés...

Est-ce que, quand on a été un ado de la guerre, on a une adolescence arrêtée, pas finie, toujours à faire ?... Ou alors une adolescence survoltée, extra-lucide, furieuse et curieuse, dévoreuse de contraintes ?...
« Ol'est s'lon »... Aurait pu dire, avec un sourire amusé et ironique, André Doux, un autre vieil ado de Gençay...



Patrimoine

Aristide est un ado de la guerre ; il a passé sa vie à construire des cabanes ; des vraies cabanes en bois, jamais vraiment finies ; et, dans sa tête, d'autres constructions fantastiques, comme autant de châteaux merveilleux, dont beaucoup... en Espagne.

Aristide me fait penser à un autre ado, du domaine de la bande dessinée : Philémon, du dessinateur Fred, qui explore poétiquement les lettres qui composent les mots « Océan Atlantique », sur la carte du monde...

Car Aristide est aussi un marin curieux qui a donné des lettres et un statut d'universalité aux objets et éléments sédentaires de son environnement d'ado de la guerre : la boutique de son père le menuisier, le violon fait en douilles d'obus de la guerre de 14, le cordonnier-sacristain Valade, les tilleuls de la cour de l'école de Gençay, les murs des propriétés qui l'empêchaient – et nous empêchent toujours – de suivre le cours de la Clouère...

Quand il venait nous voir au Centre Culturel, il passait de longs moments à regarder le loup empaillé de Mme Puisais, qui habitait autrefois Rue de la Sallée ; c'était le loup de son enfance, et il ne voulait pas qu'on lui manque de respect.

Je suis particulièrement heureux – et fier – d'avoir accompagné d'autres ados de Gençay, en 2007, dans l'aventure de la mise en scène de sa pièce « Le Long voyage du Capitaine Ulysse »... Aristide nous a dit, après avoir ri toute la soirée, que de toutes les interprétations qu'il avait connues de sa pièce, c'était celle-là qu'il préférait... C'est qu'il était en pays de connaissance... Ou de re - connaissance.

Je n'ai jamais vu Aristide malade ; et pourtant, la dernière fois qu'on s'est rencontrés, il y a quelques mois, c'était dans la salle d'attente du médecin. Mais il n'était pas malade ; il était dans des projets infinis : une pièce sur le Puyrabier... Et que sais-je encore ?...

Aristide rêvait d'organiser des séances de cinéma, mais sans l'image ; le public, assis devant un écran vide dans la pénombre, aurait eu uniquement la bande son, à charge pour chacun de fabriquer ses propres images...

Il est vrai que, quand on a assisté à une lecture – par exemple d' « Aliénor » - par Aristide, qui fait tous les personnages, on comprend sa grande confiance dans la puissance évocatoire des mots ; et encore, on ne connaîtra jamais la jubilation qu'il pouvait ressentir en tant que premier public de ses propres créations !....

Fermez les yeux, et attendez un peu : Aristide est parti chercher des mots, dans ses souvenirs d'ado ébouriffé de la guerre...



Discours de Pierre Chevrier
le 3 juillet dernier,
lors des obsèques d' un enfant du pays :
Aristide Christian CHARPENTIER

Photo (archives d'Arlette Chevrier)

Hélène et Anne Robiou – Michel Valade – Titide Charpentier
Anne-Marie Schiffler – Arlette Guillemot

5 Septembre 1943 – Pique-nique à Vivonne